



BRASSAGE DES COUPES

PHASE DE QUALIFICATION

ILE DE FRANCE

**BULLETIN du
23 novembre 2017**

vendredi et lundi

Comité Paris

35, avenue de Flandre – 75019 PARIS
tél. : 01.40.35.18.49 fax : 01.40.35.00.57
e-mail : foot@fsgt75.org

Sommaire :

INFORMATIONS GENERALES.....	2
QUOTA QUALIFICATION.....	3
COMMISSION VALIDATION DES ENGAGEMENTS.....	3
COMMISSION DE DISCIPLINE.....	4
RESULTATS VENDREDI SOIR.....	6
RESULTATS LUNDI SOIR.....	6
CARTONS ENREGISTRES.....	6
CLASSEMENT.....	7
TOUR DE CADRAGE IDF.....	9

INFORMATIONS GENERALES

RAPPEL DU REGLEMENT PARU DANS LE BULLETIN NUMERO 1

Qualification des participants

Tous les participants devront être régulièrement qualifiés avant la rencontre.

Pour participer à un match officiel, tous les joueurs devront obligatoirement avoir 17 ans au cours de la saison 2017/2018, soit être né avant le 30 juin 2010. Toute dérogation à cette règle entraînera la perte du match par pénalité pour l'équipe fautive.

Chaque joueur doit avoir sa licence et une pièce d'identité (ou une copie de sa pièce d'identité) à chaque rencontre.

Cas des Clubs à équipes multiples

Si un Club possède plusieurs équipes engagées dans le brassage, une liste nominative concernant chaque équipe engagée devra parvenir à la Commission gestionnaire au plus tard avec la première feuille de match.

Il ne pourra y avoir de "glissement" de joueur(s) d'une équipe à une autre.
Ne pourront être ajoutés à ces listes que de "nouveaux joueurs".

Dans le cas où la liste nominative ne serait pas transmise, il sera pris en compte l'appartenance à l'équipe avec laquelle un joueur apparaît pour la première fois sur une feuille de match de coupe.

Lois du jeu (rappel)

- Avancée ou recul de 10 m sur coup franc ou touche, en cas de contestation.
- Seize joueurs sur la feuille de match avec remplacements tournants sans arrêt de jeu.
- Deux arbitres de centre obligatoires, officiel(s) et(ou) bénévole(s).
- Pas de jeu de touche
- Touche à la main obligatoire.

SANCTIONS D'ARBITRAGE

Sortie temporaire signifiée par un carton blanc

Pour un même joueur, le premier carton blanc entraînera une exclusion de 5 minutes, le second une exclusion de 5 minutes, le troisième, une exclusion définitive.

Avertissement, signifié par un carton jaune

Pour un même joueur, le 1^{er} carton jaune entraînera une exclusion de 10 minutes, le second une exclusion définitive. Deux avertissements en Coupe dans le même match sont sanctionnés d'un match automatique de suspension pour le match effectif de **Championnat ou de Coupe** qui suit le deuxième carton jaune.

Si une équipe se retrouve à 7 sur le terrain, suite à la sortie temporaire simultanée de joueurs différents, l'arbitre arrêtera la rencontre et l'équipe aura le match perdu par forfait déclaré pour nombre insuffisant de joueurs sur le terrain. (voir Art. 20)

Expulsion, signifiée par un carton rouge (sauf actes d'anti-jeu)

En cas d'exclusion d'un joueur pour carton rouge direct, le joueur est suspendu jusqu'à réception de son rapport (sous 15 jours) à sa commission gestionnaire.

La Commission aura alors 15 jours pour traiter le dossier. Sans rapport du joueur, la décision sera prise en fonction des autres pièces du dossier et la sanction la plus lourde prévue au barème sera appliquée au joueur.

QUOTA QUALIFICATION

La Commission Inter-départementale a fixé les quotas de qualification par demi-journée en coupes nationale et régionales.

Pour le vendredi et lundi soir ils sont les suivants :

Qualifié pour le tour de cadrage de la coupe nationale :

Vendredi soir	16 équipes en fonction du classement du brassage
Lundi soir	18 équipes en fonction du classement du brassage

Qualifié pour la coupe régionale :

Vendredi soir	8 équipes éliminées du tour de cadrage de la coupe nationale. 8 équipes en fonction du classement du brassage. 0 équipe issue des engagements directs
---------------	---

Lundi soir	9 équipes éliminées du tour de cadrage de la coupe nationale. 6 équipes en fonction du classement du brassage. 1 équipe issue des engagements directs.
------------	--

COMMISSION VALIDATION DES ENGAGEMENTS

Dans les informations transmises en début de saison relatives au déroulement de la phase de brassage de coupe, il est indiqué que pour lutter contre la violence, il est mis en place une commission de validation des qualifications.

Cette commission, après examen de chaque équipe en position de se qualifier, pourra décider de ne pas retenir les équipes dont le comportement inadapté aura été constaté au cours de matchs de compétitions (coupes et championnat) depuis la dernière phase de qualification en coupe nationale (début 2017) par la prise en compte des dossiers de litiges, problèmes divers identifiés dans les rapports d'arbitres, etc.).

Elle fixera le déroulement des rencontres du tour de cadrage (numéro recevant et ordre des rencontres)

La réunion est programmée le jeudi 23 novembre 2017.

COMMISSION DE DISCIPLINE

DOSSIER N°06

Match du 20/10/2017 – 2ème Tour de Brassage - Vendredi soir RED DEVILS FC – AS ENTRAIDE

Après avoir pris connaissance de la feuille de match, pris connaissance des différents rapports en notre possession, et après avoir délibéré, la commission décide :

En l'absence non excusée des 2 personnes du club AS ENTRAIDE convoquées et après en avoir délibéré, la commission décide :

- 6 mois fermes de suspension pour insultes grossières à l'arbitre, plus 18 mois fermes pour avoir frappé l'arbitre officiel (gifle sur l'oreille droite) soit 24 mois fermes de suspension (suspension ferme du 20/10/17 au 19/10/19) à Mr. KIPRE Florent (licence N°55624507) du club AS ENTRAIDE.
- Match arrêté à la 78e mn de jeu suite à cet incident, la commission décide match perdu par pénalité au club A.S.ENTRAIDE.

RED DEVILS F.C	3 PTS	3 BUTS
AS ENTRAIDE	0 PT	0 BUT

- Inflige 5 unités de pénalité à l'équipe A.S.ENTRAIDE pour absence non excusée à une convocation de la commission de ses 2 convoqués.

«La présente décision est susceptible d'appel devant la commission régionale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus à l'article 14 du règlement disciplinaire de la FSGT».

«Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et de l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel».

DOSSIER N°07

Match du 20/10/2017 – 2ème Tour de Brassage AS LAUMIERE – CICLON LATINO

Après avoir pris connaissance de la feuille de match, avoir pris connaissance du seul rapport en notre possession (celui de l'arbitre officiel) et après en avoir délibéré, la commission décide :

- 1 mois ferme au joueur Mr. LARA Diego (licence N°509321) du club CICLON LATINO pour tentative de coup à adversaire (sanction ferme du 20/10/17 au 19/11/17 inclus) et 3 mois fermes au joueur HARRICHE Belkacem (licence N°55608994) du club AS LAUMIERE pour coup de tête volontaire à adversaire contraignant celui-ci à se rendre à l'hôpital TENON pour y recevoir des soins (suspension ferme du 20/10/17 au 19/1/18 inclus).
- Confirme le résultat du match

CICLON LATINO bat AS LAUMIERE 2 à 1.

«La présente décision est susceptible d'appel devant la commission régionale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus à l'article 14 du règlement disciplinaire de la FSGT».

«Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et de l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel».

DOSSIER N°8

Match du 20/10/2017 – Vendredi Soir – Tour N°2 AJ LA NOUE (A) – ANTONY FC

Après avoir pris connaissance de la feuille de match, avoir pris connaissance des différents rapports en notre possession.

Après avoir entendu les personnes convoquées, présentes à savoir:

AJ LA NOUE (A)

Mr. Cherif ELHADJI

Licence N° 440673

Mr. Tarek OESLATI

Licence N° 55615898

Mr. Yacine KHENACHE

Licence N° 55559445

Et après avoir délibéré, la Commission de discipline de première instance décide :

A la 88ème minutes de jeu, différents événements se sont produits qui n'ont pas permis de traiter le dossier dans sa totalité.

Pour cette raison, la Commission de discipline de première instance a pris la décision de traiter le côté administratif du dossier (faute technique d'arbitrage) le mardi 7 novembre 2017 (décision dans le bulletin N°2 du Brassage).

Le deuxième volet du dossier concernant le côté disciplinaire a été traité le mardi 21 novembre 2017 avec convocation de toutes les parties concernées.

Sur le second volet, la Commission décide :

- 4 mois ferme de suspension au joueur Mr. Yacine KHENACHE (Licence N°55559445) pour injures, insultes envers l'arbitre officiel, dans le but de l'offenser (Suspension ferme du 20/10/17 au 19/02/18 inclus).
- 5 unités de pénalité à l'équipe **FC ANTONY**, pour absence non justifiée à une convocation de la Commission de discipline de première instance malgré une demande ferme de la Commission.

«La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'appel (B.A.R) dans les conditions de forme et de délais prévus à l'article 14 du règlement disciplinaire de la F.S.G.T»

«Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et de l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel»

DOSSIER N°9

Match du 03/11/2017 – Brassage Vendredi Soir – Tour N°3 AC TRABZON – ESC XV A

Après avoir pris connaissance de la feuille de match, avoir pris connaissance des différents rapports en notre possession et après en avoir délibéré, la Commission de discipline de première instance constate :

Selon l'article 25 du règlement des compétitions en Ile de France :

«En l'absence d'arbitre officiel, la priorité d'arbitrage incombe au club visiteur puis par défaut au club recevant»

Aucune disposition dans cet article n'autorise le partage de l'arbitrage sous quelques formes que ce soit, sauf l'arbitrage à deux pendant toute la rencontre.

Concernant celle-ci, il est constaté que trois arbitres bénévoles se sont succédés : un arbitre bénévole du club AC TRABZON en première période et deux arbitres bénévoles du club ESC XV A en seconde période.

Ces dispositions prises en total accord des deux clubs ne sont pas conforme à l'article 25 précisé ci-dessus.

En conséquence, la Commission décide :

- Match perdu par pénalité aux deux clubs pour non respect de l'article 25 du règlement des compétitions.
- De plus, considérant les événements survenus à l'arrêt de la rencontre directement lié à la carence constaté, il est adressé un sévère rappel à l'ordre pour le respect du règlement aux deux clubs.
- Donne match perdu par pénalité aux équipes:

AC TRABZON et ESC XV A 0 PT – 0 BUT

«La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'appel (B.A.R) dans les conditions de forme et de délais prévus à l'article 14 du règlement disciplinaire de la F.S.G.T»

«Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et de l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel»

RESULTATS VENDREDI SOIR

BRASS - TOUR 2 - vendredi 24 novembre 2017

		<u>Scores</u>	<u>Observations</u>
n°6 AJ LA NOUE A	ANTONY FC	3 - 0F	Forfait déclaré de l'équipe ANTONY FC
n°14 RED DEVILS FC	AS ENTRAIDE	3 - 0P	

BRASS - TOUR 3 - vendredi 03 novembre 2017

		<u>Scores</u>	<u>Observations</u>
n°9 AC TRABZON	ESC 15 A	Pénalité	Retour de Décision de la Commission Sportive de Discipline

RESULTATS LUNDI SOIR

BRASS - TOUR 2 - lundi 23 octobre 2017

		<u>Scores</u>	<u>Observations</u>
n°11 CHEMINOTS DU LANDY	ACM REGGINA	0 - 2	

BRASS - TOUR 3 - lundi 06 novembre 2017

		<u>Scores</u>	<u>Observations</u>
n°1 PARIS D EXIL	SPARTAK RETROGRAD	2 - 1	
n°2 FC ODB	FONTENAY FOOTBALL TEAM	2 - 2	
n°3 STV TEAM 93	AS COLOPLAST 11	2 - 1	
n°4 FC BOLINGO UNITED	LES BAGAUDES DE ST MAUR	5 - 1	
n°5 ASC VITRY	AGATHA STRONGBOLY	1 - 2	
n°6 AS CHATOYANCE	CE CEIDF	3 - 0F	Forfait déclaré
n°7 ES PARISIENNE	AS CANAL PLUS	1 - 4	
n°8 US VIGNEUX	INTERNATIONALE IDF FC	0F - 3	
n°9 AS QUINZE FC	CHEMINOTS DU LANDY	5 - 1	
n°10 APSAP BEAUJON	ACM REGGINA	1 - 1	
n°11 AS CHARDONNET	AS TITANS	2 - 3	
n°12 ASPTT AC VICTOR HUGO B	FC VIVRE ENSEMBLE	4 - 3	
n°13 COS PAVILLONS/BOIS	EXEMPT		
n°14 WINAMAX FC	ZENITH ATHLETE FOOT	5 - 2	
n°15 FOOT PASSION	ETOILE ROUGE DE LA VILLETTE	0F - 3	
n°16 CLUB UNI DU LUNDI	AJ LA NOUE B	0 - 7	
n°17 CLUB DEFENSE BALARD-A	MONAC OLYMP VINCENNES	1 - 0	

CARTONS ENREGISTRES

N°	DATE	NOM DU JOUEUR	N° Lic.	CLUB	C	US
TOUR 3	06/11/2017	HORIUCHI RÉO	55612818	FC ODB	J	2
TOUR 3	06/11/2017	TMIMI HOCINE	22432	ASC VITRY	J	2
TOUR 3	06/11/2017	BARKOUN ABDELKADER	53709	ASC VITRY	J	2
TOUR 3	06/11/2017	BARKOUN ABDELKADER	53709	ASC VITRY	R	5
TOUR 3	06/11/2017	HADADOU HAKIM	53707	ASC VITRY	J	2
TOUR 3	06/11/2017	KHELFA KARIM	55619226	AGATHA STRONGBOLY	J	2

N°	DATE	NOM DU JOUEUR	N° Lic.	CLUB	C	US
TOUR 3	06/11/2017	EL GUIF HASSAN	55605810	APSAP BEAUJON	J	2
TOUR 3	06/11/2017	MAKUMBANI PEDRO	658890	FC VIVRE ENSEMBLE	B	1
TOUR 3	06/11/2017	MAKUMBANI PEDRO	658890	FC VIVRE ENSEMBLE	B	1
TOUR 3	06/11/2017	BENTABED MOHAMMED	403224	ASPTT AC VICTOR HUGO B	B	1
TOUR 3	06/11/2017	OUDAHA IBRAHIM	55569010	FC VIVRE ENSEMBLE	B	1
TOUR 3	06/11/2017	CHEDEVILLE DAMIEN	55745356	CLUB DEFENSE BALARD-A	J	2
TOUR 3	06/11/2017	CHAMPOT JULIEN	11927	MONAC OLYMP VINCENNES	J	2

CLASSEMENT

Modalités de calcul des points du classement (rappel parution bulletin n°1)

Comptage des points en brassage :

- Match gagné : 3 points
- Match nul : 2 points
- Match perdu : 1 point
- Match perdu par forfait ou pénalité : 0 point

Les équipes sont classées de 1 à X (X est le nombre d'équipes engagées dans la même demi-journée) en fonction :

1. de la moyenne de points marqués par rencontre.
2. de la différence moyenne de buts (marqués-encaissés)
3. du nombre moyen de buts marqués
4. des sanctions sportives (cartons)

Barème des sanctions sportives (cartons) :

- 1 carton rouge = 5 unités
- 1 carton jaune = 2 unités
- 1 carton blanc = 1 unité

Retrait de points au classement, à raison de 1 point de moins par tranche de 5 unités.

- de 0 à 4 unités : pas de sanction
- de 5 à 9 unités : 1 point de moins
- de 10 à 14 unités : 2 points de moins
- etc.

La commission de validation se réunira le jeudi 23 novembre 2017. Elle étudiera la participation au tour de cadrage IDF de la coupe Delaune des équipes suivantes :

VENDREDI SOIR

Les classements détaillés sont disponibles sur le site www.footfsgtidf.org.

16 équipes qualifiées pour le tour de cadrage IDF de la coupe nationale A Delaune :

(Les 8 équipes qui ne participeront pas a la phase nationale de la coupe A DELAUNE a l'issue du cadrage seront reversées en coupe régionale G BERTRAND)

AS DE FANCHON
AS LAUMIERE
AS METROPOLITAN ONDAS
AS PARIS NORD
AS SANTUARIO-TULUA
ASPDJ
BOCA JUNIOR
CICLON LATINO

DEPORTIVO LEONARDO
ESC 15 A
FC CHOISY LE ROI VS
LEVALLOIS SC B
LOKOMOTIV 94
OASIS 18
RED DEVILS FC
UNIONE CORSA

8 équipes qualifiées pour la coupe régionale G BERTRAND :

AC TRABZON
AJ LA NOUE A
AS ENTRAIDE
AS MUSEUM

AS TURK
CS SALVADOR ALLENDE
LA OLD FIRM FC
RAFALE SC

LUNDI SOIR

Les classements détaillés sont disponibles sur le site www.footfsgtidf.org.

18 équipes qualifiées pour le tour de cadrage IDF de la coupe nationale A Delaune :

(Les 9 équipes qui ne participeront pas a la phase nationale de la coupe A DELAUNE a l'issue du cadrage seront reversées en coupe régionale B BASLEY)

AGATHA STRONGBOLY
AJ LA NOUE B
APSAP BEAUJON
AS CHARDONNET
AS CHATOYANCE
AS COLOPLAST 11
AS QUINZE FC
AS TITANS
ASC VITRY

ASPTT AC VICTOR HUGO B
CLUB DEFENSE BALARD-A
COS PAVILLONS/BOIS
ETOILE ROUGE VILLETTE
FC VIVRE ENSEMBLE
FONTENAY FOOTBALL TEAM
SPARTAK RETROGRAD
STV TEAM 93
WINAMAX FC

6 équipes qualifiées pour la coupe régionale B BASLEY :

AS CANAL PLUS
CLUB UNI DU LUNDI
FC BOLINGO UNITED

FC ODB
INTERNATIONALE IDF FC
PARIS D EXIL

TOUR DE CADRAGE IDF

Le tour de cadrage IDF de la coupe A DELAUNE, est programmé de la façon suivante :

- Vendredi soir => Vendredi 8 décembre 2017
- Lundi soir => Lundi 11 décembre 2017

Le règlement parut dans le bulletin n°1 de la phase de brassage restera en vigueur, à l'exception des modalités d'organisation de la rencontre en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire. Dans ce cas, les règles suivantes s'appliquent :

- 2 périodes de 45 minutes sans prolongation. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'épreuve des tirs au but.
- Joueurs qualifiés pour les tirs au but : tous les joueurs inscrits sur les feuilles de match et non exclus de la rencontre (exclusion et/ou 3ème sortie temporaire) dans le même nombre pour les deux équipes.

Les rencontres du tour de cadrage IDF de la coupe Delaune seront connues à l'issue de la réunion de la commission de validation du jeudi 23 novembre 2017.

Elles seront disponibles sur le site www.footfsgtidf.org, à la rubrique Brassage IDF.